



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2020/5479

Attribution d'une subvention de fonctionnement général de 40 000 euros au Nouvel Institut Franco-Chinois sis 2 rue des Soeurs Bouvier à Lyon 5e pour son programme d'actions 2020
- Approbation et autorisation de signature d'une convention cadre

Direction des Relations Internationales

Rapporteur : Mme DOGNIN-SAUZE Karine

SEANCE DU 27 JANVIER 2020

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 29 JANVIER 2020

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 20 JANVIER 2020

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA
SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 3 FEVRIER 2020

DELIBERATION AFFICHEE LE : 6 FEVRIER 2020

PRESIDENT : M. COLLOMB Gérard

SECRETAIRE ELU : Mme HAJRI Mina

PRESENTS : M. COLLOMB, M. KEPENEKIAN, Mme DOGNIN-SAUZE, M. BRUMM, Mme AIT MATEN, M. SECHERESSE, Mme GAY, M. CORAZZOL, Mme BOUZERDA, M. GRABER, Mme CONDEMINE, M. GIORDANO, Mme REYNAUD, M. CLAISSE, Mme RIVOIRE, M. DURAND, Mme RABATEL, M. LE FAOU, Mme BESSON, M. CUCHERAT, Mme FRIH, M. LEVY, M. DAVID, Mme NACHURY, Mme LEVY, Mme CROIZIER, M. BLACHE, M. LAFOND, Mme ROUX de BEZIEUX, Mme BLEY, Mme CHEVALLIER, M. MALESKI, M. KISMOUNE, Mme BRUGNERA, Mme PICOT, M. BRAILLARD, M. BERAT, M. TOURAINÉ, M. COULON, Mme FONDEUR, M. PELAEZ, Mme HOBERT, Mme FAURIE-GAUTHIER, M. RUDIGOZ, Mme MANOUKIAN, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. HAVARD, M. TETE, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, Mme de LAVERNEE, M. ROYER, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme PERRIN-GILBERT, Mme GRANJON, M. REMY, M. BERNARD, Mme MADELEINE, Mme BAUME

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : Mme BALAS (pouvoir à M. GUILLAND), Mme SERVIEN (pouvoir à M. BRUMM), M. PHILIP (pouvoir à Mme RABATEL), Mme ROLLAND-VANNINI (pouvoir à M. MALESKI), Mme BERRA (pouvoir à Mme NACHURY), Mme BURILLON (pouvoir à Mme CONDEMINE), M. JULIEN-LAFERRIERE (pouvoir à Mme PICOT), M. BOUDOT

ABSENTS NON EXCUSES :

2020/5479 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT GÉNÉRAL DE 40 000 EUROS AU NOUVEL INSTITUT FRANCO-CHINOIS SIS 2 RUE DES SOEURS BOUVIER À LYON 5E POUR SON PROGRAMME D'ACTIONS 2020 - APPROBATION ET AUTORISATION DE SIGNATURE D'UNE CONVENTION CADRE (DIRECTION DES RELATIONS INTERNATIONALES)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 15 janvier 2020 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

L'Institut Franco-Chinois de Lyon, créé en 1921, fut la première université chinoise hors de Chine. De 1921 à 1946, l'Institut Franco-Chinois de Lyon a accueilli 473 étudiants.

Au cours de ces quelques 25 années, l'Institut a formé une génération de talents dans de nombreux domaines qui, de retour dans leur pays ont pour la plupart largement contribué à la construction de la Chine contemporaine.

La création en 1921 de l'Institut Franco-Chinois découle de la politique d'ouverture de la Chine aux études occidentales au début du XIXe siècle. Les intellectuels chinois avaient compris qu'une modernisation du modèle éducatif traditionnel était nécessaire pour s'adapter à un monde en mutation.

La fondation de l'Institut Franco-Chinois de Lyon est donc l'un des plus beaux symboles de la relation entre Lyon et la Chine.

La visite officielle de ce lieu historique par le Président de la République Populaire de Chine, Monsieur Xi Jinping, le 26 mars 2014 a été à l'origine de la création du Nouvel Institut Franco-Chinois.

Ce projet, porté initialement par la Ville de Lyon, le Grand Lyon et l'Agence pour le Développement économique de la Région Lyonnaise « ADERLY », s'est élargi à d'autres partenaires avec une implication directe d'entreprises de l'agglomération lyonnaise mais aussi les établissements d'enseignement supérieur.

L'Association Nouvel Institut Franco-Chinois est une association de type loi de 1901, créée le 10 janvier 2015, dont les statuts ont été adoptés par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 17 avril 2015. Elle est présidée par Thierry de La Tour d'Artaise, Président - Directeur général de Seb.

Elle se construit grâce au soutien d'entreprises privées en qualité de mécènes fondatrices, d'universités lyonnaises et chinoises et de personnalités qualifiées. Son conseil d'administration est actuellement composé de 16 membres.

La Ville de Lyon, adhérente de cette association, en est membre au sein du collège « des Collectivités et Etablissements publics Fondateurs », avec un poste d'administrateur dont la désignation a été approuvée par la délibération n°2015/1484 du conseil municipal du 28 septembre 2015.

Cette association a pour objet de fédérer les acteurs du territoire lyonnais travaillant avec la Chine et d'affirmer Lyon comme un territoire majeur en France dans les relations avec la Chine (relations économiques, touristiques, universitaires, associatives, culturelles...).

La Chine est en effet un partenaire historique de l'agglomération lyonnaise et ces échanges bénéficient d'une dynamique très favorable qui s'illustre dans les domaines économiques, académiques et culturels.

Plus de 3 000 étudiants chinois sont présents chaque année sur notre territoire et on compte près de 40 accords universitaires conclus entre nos établissements supérieurs lyonnais et leurs partenaires en Chine.

Les relations économiques sont aussi en plein essor avec plus de 160 entreprises d'origine rhônalpines qui sont implantées en Chine et 20 entreprises à capitaux chinois qui se sont installées dans la région lyonnaise.

Le Nouvel Institut Franco-Chinois (NIFC) est un outil innovant amené à jouer un rôle important dans les années à venir pour le développement des liens entre Lyon et la Chine.

Pour l'année 2019, le programme d'actions du NIFC de Lyon s'est décliné de la manière suivante :

- co-organisation de la 3^{ème} édition du Forum culturel franco-chinois " les confluences franco-chinoises", du 23 au 24 septembre 2019, sur la thématique « Santé et alimentation, vers une route de la soie sanitaire »

Cet événement a réuni plus de 900 personnes autour de 8 conférences et événements culturels ;

- promotion de l'art contemporain chinois au travers de plusieurs expositions :

- exposition "Formes imaginaires" de Christine Fabre du 24 janvier au 9 mars 2019,
- exposition "Qui sait combien de fleurs ont dû tomber" de Lionel Sabatté présentée du 21 mars au 21 juin 2019,
- exposition du lauréat du Prix Yishu8 présenté du 4 juillet au 26 septembre 2019,
- exposition de l'artiste Yimeng Wu présenté du 24 septembre au 30 novembre 2019,

- participation aux Journées européennes du patrimoine les 14 et 15 septembre 2019,

- organisation du 24 septembre au 2 octobre 2019 de la 4^{ème} édition du Festival de la gastronomie "Les baguettes magiques", cet événement a impliqué 40 restaurants de la Métropole de Lyon et réuni plus de 12 000 participants

Au-delà de ce programme d'actions spécifique, le NIFC a accueilli près de 7000 visiteurs au sein de son musée en 2019.

Par ailleurs, le NIFC organise régulièrement des commissions économiques regroupant les entreprises mécènes et faisant intervenir les spécialistes du marché chinois afin de traiter des problématiques concernant leur développement sur ce territoire. La

dernière, organisée le 18 novembre au siège du Groupe Seb, a été ouverte à l'ensemble des acteurs économiques du territoire et a permis de rassembler plus de 50 entreprises sur le thème « Les différents modèles économiques pour se développer en Chine. Partages d'expériences ».

Enfin, le Nouvel Institut Franco-Chinois a été pleinement engagé dans les temps forts du territoire tels que le Nouvel an chinois ou encore la Fête de la musique.

Par délibération n° 2019/4797, le Conseil municipal avait attribué une subvention de fonctionnement général d'un montant de 40 000 € au profit de l'association « Nouvel Institut Franco-Chinois», pour la mise en œuvre de son programme d'actions 2019.

Pour 2020, au-delà de son activité annuelle qui consiste à animer ses différentes commissions et accueillir les visiteurs au sein de son musée, le programme d'actions du NIFC de Lyon est le suivant :

- présentation d'une exposition de l'artiste Wang Ge du 19 mars au 4 juillet 2020 ;
- présentation d'une exposition de l'artiste Huang Xiaoliang du 17 septembre 2020 au 9 janvier 2021 ;
- participation aux Journées européennes du patrimoine les 19 et 20 septembre 2020 ;
- participation aux manifestations organisées dans le cadre du Nouvel an chinois le 25 janvier 2020 ;
- organisation de la 5^{ème} édition du Festival de la gastronomie chinoise "Les baguettes magiques" ;
- organisation d'un séjour académique en partenariat avec les universités Tongji et East China Normal University à Shanghai en juin 2020.

Par ailleurs, l'année 2020 sera marquée par la tenue d'un événement de très haut niveau avec l'organisation de la 4^{ème} édition du Forum "Les Confluences franco-chinoises".

Cet événement mobilise chaque année des représentants français et chinois du monde culturel, économique et universitaire se réunissant pour débattre autour des grandes problématiques qui concernent la Chine et la France. Des conférences, dialogues et ateliers de travail seront organisés à cette occasion.

Le programme d'actions proposé par le NIFC présente un intérêt local pour notre ville dans la mesure où les manifestations qui se déroulent à Lyon s'adressent essentiellement aux habitants de la ville et aux touristes de passage dans notre ville. L'Institut valorise les relations sino-lyonnaises à travers les relations universitaires, associatives et culturelles.

Il est donc proposé au Conseil municipal de la Ville de Lyon d'allouer une subvention de fonctionnement général d'un montant de 40 000 €, sur un budget prévisionnel de 745 400 euros, au profit de l'Association « Nouvel Institut Franco-Chinois », pour la mise en place de son programme d'actions 2020.

Vu le projet de convention cadre ;

Vu l'avis du Conseil du 5^e arrondissement ;

Ouï l'avis de la commission relations internationales - économie - commerce et artisanat - tourisme ;

DELIBERE

- 1- Une subvention de fonctionnement général de 40 000 euros est allouée à l'Association Nouvel Institut Franco-Chinois pour la mise en œuvre de son programme d'actions pour l'année 2020.
- 2- La convention susvisée, établie entre la Ville de Lyon et le Nouvel Institut Franco-Chinois pour la mise en œuvre du programme d'actions 2020 est approuvée.
- 3- M. le Maire est autorisé à signer ledit document.
- 4- La dépense en résultant sera prélevée sur l'opération ACTEUR du programme LOCAUXRI du service 11350 (ligne de crédit 56164 - nature 6574 - fonction 048 - chapitre 65) de l'exercice 2020.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Pour le Maire, l'Adjointe déléguée,

Karine DOGNIN-SAUZE